

BE-A0521_714870_715157_FRE

Inventaire des archives de la Haute cour et
justice du ban de Reux officiante à Tellin
(1676-1795)



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Recommandations pour l'utilisation.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Compétences et activités.....	6
Organisation.....	7
Archives.....	7
Historique.....	7
Acquisition.....	8
Contenu et structure.....	10
Contenu.....	10
Accroissements/compléments.....	10
Mode de classement.....	10
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	11
I. PERSONNEL.....	11
II. GESTION.....	12
III. REGISTRATURE.....	13
5 - 6 Registres des œuvres de loi. 16 février 1783 - 15 novembre 1794.....	13
7 - 8 Registres des rôles (aux causes). 18 septembre 1749 - 10 juin 1782.....	13
IV. PROCÉDURES CIVILES.....	14
V. PROCÉDURES CRIMINELLES.....	16
21 - 22 Pièces du procès pour délits forestiers intentés par Hélène (Helaine) Dieudonnée de Goblet, dame de Reux. 2-19 avril 1706.....	16
25 - 28 Pièces du procès pour délits ruraux intentés par le seigneur de Reux. 12-13 septembre 1726.....	17
34 - 35 Pièces du procès pour délits forestiers intentés par [Martin Joseph] Gillet, seigneur de Reux. 22-29 novembre 1748.....	18
36 - 40 Pièces du procès pour délits forestiers intentés par Martin [Joseph] Gillet, seigneur de Reux. 29 novembre 1748 - 6 juin 1749.....	18
VI. PROCÉDURES NON DÉTERMINÉES.....	21
VII. ATTESTATIONS, CERTIFICATS ET RECORDS.....	22
VIII. RÉALISATION ET HOMOLOGATION.....	23
IX. COMMUNAUTÉ DE REUX-TELLIN.....	24
A. Subsidés ordinaires.....	24
X. PIÈCES DIVERSES.....	25

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Haute cour et justice du ban de Reux officiante à Tellin

Période:

1676 - 1795

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0521.2805

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 68.00
- Etendue inventoriée: 0.16 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Arlon

Producteurs d'archives:

Haute cour et justice du ban de Reux à Tellin, 1676 - 1795

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Suivant la loi sur les archives du 24 juin 1955 revue le 6 mai 2009, et sauf réglementation particulière (lois sur la protection de la vie privée par exemple) qui serait d'application, tous les documents de plus de trente ans conservés aux Archives de l'État sont librement consultables en salle de lecture, sans autorisation préalable, aux conditions fixées par le règlement en vigueur dans les salles de lectures des Archives générales du Royaume et des Archives de l'État dans les provinces.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les reproductions ne sont permises qu'aux conditions fixées par le même règlement.

RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION

Notre documentation est d'une grande richesse pour l'histoire locale et illustre parfaitement les multiples activités d'une cour scabinale. Elle devrait aussi intéresser au plus haut chef les historiens du droit, ceux de la ruralité et les généalogistes.

Dans nos descriptions, nous avons cherché à citer un maximum de patronymes et de toponymes. Tous figurent dans un index onomastique à deux degrés qui permet une consultation soit par le toponyme, soit par le patronyme. La vedette des patronymes apparaît dans l'orthographe usitée par les signataires ou, à défaut, dans celle la plus couramment admise (toutes les variantes des noms et des prénoms sont données). La vedette des toponymes respecte prioritairement l'orthographe du dictionnaire de HOUET et CLEEREN¹. La vedette des microtoponymes a été autant que possible établie à partir des cartes de l'Institut géographique national et à partir des travaux ou des mémoires universitaires qu'il nous a été donné de consulter. Ils sont cités dans notre bibliographie. Nous n'avons négligé, ici non plus, aucune variante. Nous avons enfin introduit dans de brefs commentaires des informations historiques et généalogiques principalement issues de la documentation elle-même. Nous renvoyons chaque fois qu'il est possible vers les travaux les plus pertinents.

Une table de concordance, tenue avec soin, permet de repérer aisément les documents qui se retrouvent cités dans la littérature.

1 HOUET et CLEEREN, Dictionnaire moderne, géographique, administration, statistique des communes belges, Bruxelles, 1968.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

La cour scabinale nommée la haute cour et justice du ban de Reux officiante à Tellin.

HISTORIQUE

Durant l'Ancien Régime, le village de Tellin dépendait de trois juridictions. Dès avant 817, l'abbé de Saint-Hubert était le seigneur de la partie liégeoise (la plus vaste et la plus peuplée). De ce côté, il s'intitulait dans les archives modernes comme seigneur de Saint-Hubert, de Bure, de Tellin, de Telnay et de Trina, etc. Il possédait sur ce territoire la haute, moyenne et basse justice. Sa cour de justice se nommait évidemment la haute cour et justice de Bure. Elle tenait ses registres. Les actes de la cour foncière de Telnay et de Trina s'y trouvent mêlés. L'abbé est ici le vassal du prince-évêque de Liège.

Le seigneur de Mirwart dominait la partie luxembourgeoise du village qui relevait administrativement, avec Resteigne, Chanly, Halma, Froidlieu et Fays-Famenne, de sa mairie de Wellin dont le monastère de Stavelot possédait le fond depuis la donation de Carloman de 747 et, à ce titre, y prélevait une ration des droits. Mirwart y dénombrait les principaux droits seigneuriaux mais n'était en aucune manière l'avoué de l'abbaye de saint Remacle. Les actes étaient enregistrés par la haute cour et justice de Wellin qui tenait ses propres registres. Les seigneurs de Mirwart étaient vassaux des comtes (puis ducs) de Luxembourg.

Le seigneur (puis duc) de Bouillon exerçait tous les droits seigneuriaux sur la deuxième portion du territoire, nettement la plus congrue. Bientôt vassal de la principauté de Liège, il vit son duché érigé en État souverain en 1678. Tellin et Auffe constituaient deux minuscules enclaves allodiales perdues à l'extrême nord de ses possessions. Les archives tellinoises conservent le vocable de cour des francs alloux du duché de Bouillon officiante à Tellin tandis que celles d'Auffe parlent de la cour des alloux²; la toponymie en garde également le souvenir.

Les chemins mitoyens entre ces trois juridictions étaient qualifiés d'entrecours, tout comme une autre partie du territoire (essentiellement forestière) demeurée indéfinie entre Liège et Luxembourg, entre Saint-Hubert et Mirwart. L'abbaye de Saint-Hubert a clairement exposé le cas dans une supplique du début du XVIIIe siècle: *À cause des difficultés anciennement survenues entre les prédécesseurs des remontrants, comme seigneurs de Bure, et le seigneur de Mirwart, comme seigneur de Wellin, qui se disputoient l'un à l'autre la juridiction sur ce terrain, et qu'en attendant la décision de ces difficultés, il a*

2 ARCHIVES DE L'ÉTAT À NAMUR, Échevinages (ou Justices subalternes), nos 546-547 (cour des francs-alloux), nos 488-550 (cour des masuirs) et nos 628-637 (haute cour d'Ave).

été réglé que les cas qui se présenteroient dans ledit terrain seroient jugés par une justice commune aux deux seigneurs à établir à Tellin; c'est ce qui a été constamment observé depuis lors, et voilà pourquoi ce terrain a toujours été nommé entrecours jusqu'à présent et la juridiction sur icelui exercée concurremment par les deux seigneurs de Bure et de Wellin. Le motif vaut aussi sans doute pour Bouillon. La communauté de tous les habitants de Tellin avait droit égal dans les entrecours.

Enfin, on rencontrait également à Tellin un seigneur de Reux qui possédait la haute, moyenne et basse justice sur un plein-fief qu'il relevait de la seigneurie luxembourgeoise de Han-sur-Lesse. Dans ce territoire, des fiefs (roturiers ?) avaient également été concédés. Nous trouvons donc deux cours: l'une seigneuriale et l'autre féodale. Le domaine carolingien de Reux (Rudis qui réfère étymologiquement à un défrichement) était situé au sud de Tellin et de Resteigne: il est également cité en 747 juste après celui de Wellin. S'y trouvait un habitat ouvert, siège d'une église, filiale de la paroisse primitive de Saint-Pierre-Mont (Ave), citée en 1139 (Ruimartin) dans la liste de celles du doyenné de Rochefort astreintes aux croix banales qui les menaient à l'abbaye bénédictine de Saint-Hubert; le plus ancien pouillé conservé, celui de 1497, ne fait plus mention de cet église; le village est déjà abandonné. Le seigneur de Reux vint s'installer à Tellin d'où il continua à exercer son ban.

La plus ancienne pièce conservée de la haute cour et justice de Reux à Tellin remonte à la date du 5 mai 1676. La plus récente est de l'année 1795.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Les compétences d'une cour scabinale (haute cour et justice) sont multiples. Notre plan de classement en tient intimement compte même s'il faut convenir que, vu la faible masse de documents conservés, toutes ne sont pas forcément représentées. Il s'agit principalement de juger en premier ressort des procès civils et des procès criminels: le tribunal s'occupe donc de la basse et de la haute justice. De mener des enquêtes judiciaires et d'établir des expertises. De produire des " records " et autres attestations. D'enregistrer tous les actes écrits qui lui sont soumis pour certification.

Le pouvoir d'une cour scabinale est donc très étendu allant des peines criminelles (mise à mort, fustigation, bannissement et confiscation) à la simple amende ou à la réprimande, à l'amende honorable ou au pèlerinage judiciaire. En plus de ses attributions de haute justice, elle avait les compétences d'une cour foncière, jugeant les contestations, recevant les " œuvres de loi ". Elle percevait aussi les taxes et impôts, organise les ventes publiques, s'immisce même dans les plaids généraux.

Aux Temps modernes, la haute cour et justice du ban de Reux n'étant plus compétente que sur un territoire dépeuplé, essentiellement forestier, traite principalement de matières civiles. Nous ne conservons en effet qu'un seul dossier criminel pour une petite cinquantaine d'autres.

ORGANISATION

La haute cour et justice de Reux n'a fait l'objet d'aucune étude approfondie. L'on devra donc se satisfaire de nos propres observations faites en classant ses archives. Elles valent surtout pour le XVIIIe siècle.

Le tribunal est convoqué et présidé par le mayeur (le maire) (ou à défaut, un échevin). Il conduit les débats, (dirige les expertises et les constats).

Nous n'avons pas trouvé de mention de l'existence d'une verge de justice.

Le mayeur est entouré de trois échevins, dont l'un peut assumer les fonctions de greffier.

Les membres de la magistrature assise sont-ils nommés, comme ailleurs, par le seigneur ? La plupart sont issus de la population locale mais d'autres peuvent résider ailleurs. Tous peuvent écrire sans trop de peine leur nom. Ils ne devaient apparemment pas avoir obligatoirement une formation en droit. Les juges assis perçoivent les frais de justice (et se partagent des jetons de présence). (C'est à vie qu'ils exerçaient leur mandat mais ils pouvaient en démissionner ou en être démis).

La cour se complète d'un sergent.

La procédure est essentiellement écrite. Des hommes de loi, avocats ou procureurs, parfois curés ou notaires, composent la magistrature debout.

Généralement ils officient devant plusieurs cours. Des frais leur sont également payés, entre autres pour leurs déplacements.

Les réunions ne semblent pas connaître un rythme régulier.

Les débats étaient vraisemblablement publics.

(Le personnel est assermenté et les sentences sont délivrées au nom du souverain et du seigneur, incarnant le pouvoir divin).

Le tribunal ne dispose apparemment pas de locaux spécifiques.

Les sentences sont prononcées ordinairement dans les locaux occupés par la cour et affichées à la " bretecque ".

La cour ne possède pas de sceau.

Les archives sont conservées dans un coffre de justice qui parfois est hébergé au domicile du seigneur ou du mayeur. Un inventaire de chaque dossier est dressé en fin de procédure et les pièces reçoivent un numéro d'ordre (généralement littéral). Une affaire peut ne réunir que peu de pièces. D'autres beaucoup plus, de l'ordre de quelques dizaines.

Certains registres sont composés de pièces de différents formats, reliées provisoirement en filasse et paginées. Dans l'attente sans doute d'une reliure dont le prix a pu être considéré comme rédhibitoire.

ARCHIVES

HISTORIQUE

Les archives de la cour scabinale du ban de Reux ont pour l'essentiel été rassemblées par l'abbé Georges Dartois, curé de Tellin. La grande majorité porte un visa chronologique à l'encre noire que nous attribuons, par comparaison graphologique, à l'abbé Charles-Gustave Roland (1846-1930) qui

les consulta pour rédiger la notice " Tellin " parue dans *Les communes luxembourgeoises* d'Émile Tandel.

Les archives de la cour seigneuriale et celles de la cour féodale de Reux ont connu une destruction totale le 17 avril 1689: *Henry Dinen, seigneur de Reux, en qualité de dame Hélène Dieudonné de Goblet, son espeuse, le(s)quel(s) dit seigneur nous at remonstré que le dix septième du présent mois [d'avril], ils aurions conduit et réfugié leurs papiers dans le bois pour raison de guerre et ayant par malheur esté consumé par le feu sans avoir peu eschapé pour une espingle, à ce que nous est raporté par quatre homme qui ont couru aux secours, outre ce que nous avons veux et recognu par quantité de morceaux de papier, moitiéz brulé et autrement, recognoissant par iceux [parmi eux] que le registre qui conserne ledit seigneur, comme pariellement celluy du coffre de nous ladite justice, ont esté entièrement brulé. Or, comme il est de notre cognoissance depuis que nous exersons lestat susdits et d'avoir bonne mémoire que divers record et parchemin et d'autre parielle estions fort util audit seigneur, à ce que nous avons peu remarquer les ayant manié et prins lecture divers fois, d'autant qu'il consernoit purement le droit du seigneur, ce qui fait quil supplie la court de vouloir duement examiner ce qu'il peuvent avoir de mémoire et du contenu d'icelluy pour servir de tesmoignage de vérité en tel cas.*

Premièrement sil n'est véritable que le quatriesme du présent mois d'avril nous avons veu et leuz un record en parchemin signé de tous les eschevins de fief qui estions pour lors administrant la justice de la court féodalle de Reux,(...).

ACQUISITION

Les documents proviennent de trois sources présentées dans l'ordre chronologique de leur entrée (pour autant que nous puissions en juger) dans le patrimoine national:

- de la liasse 2.232 du fonds des Justices subalternes de l'arrondissement judiciaire de Marche-en-Famenne et du canton de Saint-Hubert qui contenait pêle-mêle les archives de quatre producteurs distincts, soit la haute cour et justice de Reux, la cour féodale de Reux officiante à Tellin, la justice des entrecours Wellin-Bure officiante à Tellin et la cour des francs alloux du duché de Bouillon officiante à Tellin; lors des recherches personnelles menées il y a quelques années, nous avons été amené à consulter ce dossier et à opérer, avec l'accord de Thierry Scholtes, le directeur du dépôt, un tri sommaire qui a conduit à la suppression de cette liasse et à la création de trois dossiers provisoires: J.S. B-17 à 19; les pièces dont nous n'avons pu déterminer le tribunal ont été quant à elles placées dans J.S. B-20; cette documentation, dont l'entrée n'a pu être déterminée, a été transférée le 30 octobre 2008 aux A.É.S.H., devenues compétentes pour l'ancien canton judiciaire de Wellin;
- du fonds des archives du château de Mirwart (versé en 1952 par la Province de Luxembourg) qui conservait une pièce isolée sous la cote A-2.515; nous avons considéré qu'elle serait mieux mise en valeur dans cette série; la cote d'origine a donc été supprimée;
- la plupart d'entre elles ont été déposées en 2005 par l'abbé Georges Dartois

qui a desservi la paroisse de Tellin entre 1982 et 1997 (" Dartois " dans la table de concordance).

Contenu et structure

CONTENU

Les archives sont principalement des archives judiciaires. Quelques-unes concernent la communauté.

ACCROISSEMENTS/COMPLÉMENTS

On peut considérer que cette série est fermée.

MODE DE CLASSEMENT

Les documents ont fait l'objet d'un classement analytique.

Description des séries et des éléments

- I. PERSONNEL
- 1 Demande de Jean Baptiste Remacle adressée à [Jean Thomas] de Smackers, seigneur de Mirwart et " en partie de la haute cour de Reux officiante à Tellin " afin de lui permettre de " pouvoir preter son ministère dans une affaire " pendante devant cette cour. [11 juillet 1768].
- 1 pièce
- 2 Décret autorisant Jean François Xavier Jadot, mayer de Han-sur-Lesse, résidant à Forrières (ou à la commanderie [templière] d'Hargimont), à " patrociner " devant la cour de Reux. 18 septembre 1786.
- 1 pièce

II. GESTION

- 3 Attestation délivrée à la demande d'Henry d'Inenne (Dinen), seigneur de Reux, à propos du contenu d'un record récemment perdu dans les flammes avec le coffre de justice et touchant l'administration de la cour féodale de Reux, particulièrement un délit rural commis par Jean Jamotte, de Resteigne. 24 avril 1689.
1 pièce
- 4 Relevé des frais dus à la cour par [Martin Joseph] Gillet, seigneur de Reux, pour les diverses procédures démenées par lui. [22 novembre 1748 - 30 juin 1752].
1 pièce

III. REGISTRATURE

5 - 6 REGISTRES DES ŒUVRES DE LOI. 16 FÉVRIER 1783 - 15 NOVEMBRE 1794.

5 Registre. 16 février 1783 - 22 décembre 1787. 1 cahier

6 Registre. 15 novembre 1794. 1 fragment

7 - 8 REGISTRES DES RÔLES (AUX CAUSES). 18 SEPTEMBRE 1749 - 10 JUIN 1782.

7 Fragments de registre. 18 septembre 1749 - 28 septembre 1770. 1 fragment

8 Fragments de registre. 3 mai 1781 - 10 juin 1782. 5 fragments

IV. PROCÉDURES CIVILES

- 9 Pièces du procès intenté par Henri d'Inenne (Henry Dinén), seigneur de Reux, contre Éverard et Jean Henrotin, joint leur beau-frère Nicolas Beloz, tuteur d'Anne Henrotin, pour défaut de paiement d'une rente de deux muids d'épeautre. 30 novembre 1691 - 21 juillet 1692. 2 pièces
- 10 Pièces du procès intenté par Jean Baptiste du Maroye, médecin et chirurgien de Tellin (d. Lux.), contre Pierre Minet, de Tellin (d. Bouillon), pour dette, avec deux sentences de la cour scabinale de Wellin. 7 septembre 1740. 3 pièces
- 11 Pièces du procès intenté par Isabelle Woot de Trixhe, dame de Reux et d'Arthey (Dartey), veuve de Charles Edmond d'Ochain dit de Jemeppe, jointe Isabelle d'Ochain, leur fille, contre Martin Joseph Gillet, seigneur de Reux et échevin de Ciney, à propos d'un droit de retrait lignager. 10-26 février 1748. 10 pièces
- 12 Pièces du procès intenté par Gilles Petit, de Tellin, contre Meurice Martougin, de Tellin, à propos de la propriété d'une prairie sise au lieu-dit Au Vazelet (Le Waselet). 3 novembre 1735, 4-23 août 1749. 4 pièces
- 13 Pièces du procès intenté par l'abbaye de Saint-Hubert contre [Martin Joseph] Gillet, seigneur de Reux résidant à Ciney, à propos d'une procédure de saisie entamée en janvier 1750 devant la cour scabinale de Bure par [Albert Ciriaq] de Martial, seigneur de Frandeux résidant à Marche-en-Famenne, pour non-paiement d'une rente annuelle de 35 florins affectée sur la ferme de Tellin acquise par les moines en 1741 des mains de Nicolas d'Inenne (Dinén). 10 janvier 1751 - 27 septembre 1752. 19 pièces
- 14 Acte de saisie notifié à la cour par J[ean] R[och] Stevenotte, de Saint-Hubert, sur les biens de Charles et de Casimir Caulier, de Paliseul (d. Bouillon), à la suite d'une plainte déposée par le chevalier Henri Joris de Puschendal (Puscendal), seigneur de Reux, pour non-remboursement frais engendrés lors d'un voyage à Cologne et un autre à Amsterdam au siège de la Compagnie des Indes. 12 février - 24 mars 1770. 1 pièce
- 15 Pièce du procès intenté par Pierre Thomas, de Tellin, contre Jacques Rolland, de Tellin, à propos du " dégagement " d'une terre agricole

sis En Boibauchamps. 28 septembre 1770.

1 pièce

16

Pièces du procès intenté par Jean Joseph Boissard, " receveur de l'office de Tellin ", y résidant, contre Côme Poncelet, laboureur de Tellin, accusé de non-paiement de plusieurs canons d'une rente. 15 mai - 31 octobre 1788.

3 pièces

V. PROCÉDURES CRIMINELLES

- 17 Pièce du procès intenté par [Henri d'Inenne], seigneur de Reux, contre la communauté de Han-sur-Lesse à propos d'un délit forestier commis au Bois de Han et de son obligation d'en faire relief devant la cour féodale. 2 février 1680. 1 pièce
- 18 Pièces du procès intenté par les seigneurs hautains de Reux contre Nicolas et Pierre Clément accusés d'avoir molesté [Henri] d'Inenne (Dinen), seigneur de Reux. Septembre 1685 - 22 août 1686. 2 pièces
- 19 Pièce du procès intenté par [Henri d'Inenne], seigneur de Reux, contre Anne Henrotin, à propos du refus de faire relief de deux prairies devant la cour féodale. 26 février 1691. 1 pièce
- 20 Pièces du procès intenté par [Henri d'Inenne], seigneur de Reux, et la communauté de Han-sur-Lesse contre Lambert Thomas, de Tellin (d. Bouillon), à propos d'un délit forestier commis au Bois de Han dit Freÿr. 1er-15 février 1694. 4 pièces
- 21 - 22 PIÈCES DU PROCÈS POUR DÉLITS FORESTIERS INTENTÉS PAR HÉLÈNE (HELAINÉ) DIEUDONNÉE DE GOBLET, DAME DE REUX. 2-19 AVRIL 1706.*
- 21 Pièces du procès intenté contre Hubert Charlier, de Han-sur-Lesse, accusé d'avoir commis un délit dans le Bois de Freÿr. 2-19 avril 1706. 3 pièces
- 22 Pièces du procès intenté contre Noël Charlier, charron de Han-sur-Lesse. 2-19 avril 1706. 3 pièces
- 23 Pièces du procès intenté par Hélène (Heleine) de Goblet, dame de Reux, contre Marie Colle et son fils Henry Anthoine, joint Hubert Antoine, tous de Resteigne, accusés d'avoir commis un délit rural au lieu-dit Crasenière, touchant aux Bois de Han et de Resteigne, avec une attestation de la communauté de Resteigne. 13 novembre - 4 décembre 1708. 3 pièces
- 24 Pièces du procès intenté par N: Gérard contre la veuve de Pierre Vachot, marchand de Villers-sur-Lesse, facteur d'un négociant de Liège nommé Charle[s] Palate, accusée d'avoir commis un délit

forestier dans le Bois de Freÿr de Han. 8-10 janvier 1726.

2 pièces

25 - 28 PIÈCES DU PROCÈS POUR DÉLITS RURAUX INTENTÉS PAR LE SEIGNEUR DE REUX. 12-13 SEPTEMBRE 1726.

- 25 Pièce du procès intenté contre Henry Pirlot, Louis Vigneron, " les Caulier ", Cosme Gilquin, Jean Wilmotte, François Clément, Nicolas Pirlot, François Hérin (Hérin) et François Jacqmart, accusés d'avoir commis un délit rural au lieu-dit Au Larron. 12 septembre 1726.
1 pièce
- 26 Pièce du procès intenté contre Henry Wilmotte, Cosme Gilquin, Jean Wilmotte, Henry Clément, Charles Caulier, Jacque Henrottin et Jean Bernard accusés d'avoir commis un délit rural au lieu-dit Au Piérot. 12 septembre 1726.
1 pièce
- 27 Pièce du procès intenté contre Henry Brasseur, de Tellin. 12 septembre 1726.
1 pièce
- 28 Pièce du procès intenté contre Hubert Pontini, [de Tellin]. 13 septembre 1726.
1 pièce
- 29 Pièce du procès intentés par François d'Inenne (Dinen), seigneur de Reux, l'un contre Jeanne Gille, veuve d'Hubert Halle, mayeur de Han-sur-Lesse, pour une cause indéterminée et l'autre contre Henry Couvreur, Jean Laffineur dit Puissant, Jean Vilhème ou sa veuve, Jeanne Gille, veuve [d'Hubert] Halle, mayeur [de Han-sur-Lesse], et les enfants de feu Henry Laffineur accusés d'avoir commis un délit forestier. 4 août - 4 septembre 1728.
1 pièce
- 30 Pièce du procès intenté par le seigneur de Reux contre des charretiers se rendant aux forges du Neupont, accusés d'avoir commis un délit rural au lieu-dit La Crassinier. 10 septembre 1734.
1 pièce
- 31 Pièces du procès intenté par le seigneur de Reux et les membres de la cour féodale contre Jean Chanly et Meurice Minet, père d'Antoine Minet, porchers de la sonre commune de Tellin, accusés d'avoir laissé pâturer 500 porcs au lieu-dit Deseur le Ry de Passe Brebis. 18 novembre - 11 décembre 1734.
12 pièces
- 32 Pièces du procès intenté par François d'Inenne (Dinen), seigneur de

Reux, contre les représentants Thomas Jean Thomas, de Bure et de Tellin, pour non-paiement d'un cens seigneurial depuis 1726. 25 juin - 2 juillet 1742.

2 pièces

- 33 Pièces du procès intenté contre Jean Toussaint le Vieux, Jean Toussaint le Jeune, Nicolas Fify et Jean François Wiot, de Tellin, accusés d'avoir commis un délit forestier dans le Bois de Freïre. 11 août - 29 novembre 1748.

2 pièces

34 - 35 PIÈCES DU PROCÈS POUR DÉLITS FORESTIERS INTENTÉS PAR [MARTIN JOSEPH] GILLET, SEIGNEUR DE REUX. 22-29 NOVEMBRE 1748.

- 34 Pièce du procès intenté contre Louys George, de Resteigne, fils de Pier George, accusé d'avoir essarté sans autorisation au lieu-dit Crassenier et de n'avoir pas payé le droit de terrage sur sa récolte. 22-25 novembre 1748.

1 pièce

- 35 Pièce du procès intenté contre Jean Joseph Bechet dit le Dauphin, de Resteigne (princ. Liège). 29 novembre 1748.

1 pièce

36 - 40 PIÈCES DU PROCÈS POUR DÉLITS FORESTIERS INTENTÉS PAR MARTIN [JOSEPH] GILLET, SEIGNEUR DE REUX. 29 NOVEMBRE 1748 - 6 JUIN 1749.

- 36 Pièce du procès intenté contre la communauté de Resteigne et d'aucuns charretiers accusés de tracer inconsidérément des chemins dans les essarts communs au lieu-dit Les Cresnier. 29 novembre 1748.

1 pièce

- 37 Pièce du procès intenté contre Nicolas Janson, Jean Incoul, Monon et Mathias Jacquemart, tous de Forrières, et Margueritte Lefebvre, épouse de Guillaume Charlier, de Lesterny. 23 mai 1749.

1 pièce

- 38 Pièce du procès intenté contre la communauté de Han-sur-Lesse. 6 juin 1749.

1 pièce

- 39 Pièce du procès intenté contre Jean Hardenni, de Tellin, dans une prairie sise au lieu-dit Ruisseau de L'Onne. 6 juin 1749.

1 pièce

-
- 40 Pièce du procès intenté contre Nicolas Pierlot (Pirlot), de Tellin. 6 juin 1749. 1 pièce
- 41 Pièce du procès intenté par Martin [Joseph] Gillet, seigneur de Reux, contre Jacques Dieudonné, de Resteigne, pour son fils accusé d'avoir fait pâturer une jument et son poulain sans les " regains " au lieu-dit Au Ris de Launne. 18 septembre 1749. 1 pièce
- 42 Pièces du procès intenté par Nicolas Pierlot le Vieux et Nicolas Pierlot le Jeune, bourgeois de Tellin, contre Jean de Chanly, bourgeois de Tellin, accusé d'avoir empiété sur leur champ nommé Au Piérot en essartant celui de [Marin Joseph] Gillet, seigneur de Reux. 25 août - 1er septembre 1750. 2 pièces
- 43 Pièces du procès intenté par le procureur d'office de la cour scabinale de Reux contre Henry Poncelet et " les Minet ", de Tellin, accusés d'avoir laissé pâturer le troupeau commun des chevaux et des bœufs dans les " frans reguins " au lieu-dit Hervin. 14 - 18 septembre 1756. 2 pièces
- 44 Pièces du procès contre la communauté de Tellin représentée par Henry Melchior Hérin (Hérin), Émerique Roussion et N: Roland (cause semblable à la précédente). 27 octobre - 11 décembre 1756. 5 pièces
- 45 Pièce du procès intenté par le seigneur de Reux contre la communauté de Transinne représentée par Hubert Don, Jean Jacques et Joseph Gérard, accusée d'avoir laissé pâturer leurs bœufs dans un jeune taillis au Bois de Han dit Freïr. 12 juillet - 23 août 1758. 1 pièce
- 46 Pièces du procès intenté par le seigneur de Reux contre Gérard Dewart, de Villance, accusé d'avoir laissé pâturer onze bœufs et une vache dans un taillis du Bois de Han nommé La Taille des Lions. 1er mai - 11 décembre 1761. 5 pièces
- 47 Pièce du procès intenté par le seigneur de Reux contre Jean Caigniau le Vieux, de Transinne, accusé d'avoir laissé pâturer vingt-deux bêtes à cornes dans un jeune taillis du Bois de Freïr appartenant à la communauté de Han-sur-Lesse. 9 mars - 1er avril 1762. 1 pièce

- 48 Pièces du procès intenté par François Caulier et Jean Louis Dumont, fermiers de Tellin, contre Jean Dieudonné et Jean Antoine, fermiers de Resteigne, accusés d'avoir laissé pâturer des chevaux au lieu-dit Au Rys de Lonne. 8 juin 1769 - 11 janvier 1769.
3 pièces
- 49 Pièces du procès intenté par la communauté de Tellin contre celle de Resteigne accusée d'avoir laissé pâturer treize bêtes à cornes dans les " reguains " de Tellin et des prairies appartenant à Jacques Nolevaux, de Tellin, mayeur de la cour scabinale de Reux. 20 - 23 août 1779.
3 pièces
- 50 Pièces du procès intenté par Gille François Petit, de Tellin, contre Jacques Roland, Jacques Henrottin et consorts à propos du règlement de partage des virées d'essartage dites " des Jadots ". 20 avril 1781 - 9 juillet 1782.
12 pièces
- 51 Pièce du procès intenté par Jacque[s] Henrotin, de Tellin, contre Deny Genot, sergent de la cour scabinale de Reux résidant à Tellin, accusé d'avoir exploité illégalement une saisie. 5 juillet 1782.
1 pièce
- 52 Pièce du procès intenté par Éloy Herbau, de Tellin, contre Jean et Joseph " les Evrard ", de Tellin, accusés d'avoir empiété sur une terre agricole sise au lieu-dit Rys de Laune ditte les Chapelles. 20 juin 1786.
1 pièce
- 53 Pièces du procès intenté par Joseph Évrard, " fermier des biens de S.M. à Tellin ", contre Éloy Herbeaux, pour son domestique, et Henri Vigneron, de Tellin, accusés d'avoir endommagés avec leur charroi une terre agricole sise au lieu-dit Gorlay et les " reguains " de la communauté de Tellin. 9 septembre 1786 - 11 novembre 1787.
6 pièces

VI. PROCÉDURES NON DÉTERMINÉES

- 54 Acte du notaire G[érard] Dumont par lequel Henry François, de Tellin (princ. Liège), et Marguerite Pierson portent à la connaissance de la cour leur intention de faire appel devant le Conseil provincial de Luxembourg de la sentence du 27 avril favorable à Cosme Pochet, François Clément, François Mareschal et Félix Deberlo, de Tellin. 5 mai 1676. 1 pièce
- 55 Pièce du procès intenté par le seigneur de Reux et les habitants de Han-sur-Lesse contre Lambert Thomas, de Tellin. 26 février 1694. 1 pièce
- 56 État de vacations du procureur E. Laffineur (Lafineur), de Han-sur-Lesse, agissant pour le compte d'Anne Poncelet contre Nicolas Deloz, Éverard Henrottin dit l'Épine, Guillaume (Guillaume) Dumont et sa mère [Anne Coulon]. 11 février 1708. 2 pièces

VII. ATTESTATIONS, CERTIFICATS ET RECORDS

- 57 Attestation du sergent de la cour du refus de François d'Inenne (Dinen), de Tellin, d'entendre son exploit dans la mesure où la veuve Henrard est proche parente de certains membres du tribunal. 30 août 1753. 1 pièce
- 58 Démarcation du Bois de Han d'avec celui de Villance par les justices de Reux et de Villance suite à un délit forestier commis par Henry Hugoz, charretier d'Éprave, retenu prisonnier par la communauté de Villance. 17 mai 1698. 1 pièce

VIII. RÉALISATION ET HOMOLOGATION

- 59 Engagère. Jean Roland cède une terre agricole à Thibault Rossion, lieutenant-mayeur de Tellin. 3 février 1687. 1 pièce
- 60 Vente sous seing privé. Christian Lamotte, de Tellin, vend à Guillaume Dumont, échevin et greffier de Marche-en-Famenne, sa moitié du bien " des Fanson " et sa moitié de la propriété engagée à Cosme Gilkin par Antoine Lamotte, son père, et par feu Jean Laffineur, mayeur de Han-sur-Lesse. 9 octobre 1719 - 19 mars 1720. 1 pièce
- 61 Dispositions testamentaires d'Henry Pierlot le Vieux, de Tellin (princ. Liège). 5 mars 1753. 1 pièce
- 62 Vente sous seing privé. François Tonnart, de Tellin, et Anne François[e] Pochet, sa belle-sœur, cèdent à Henri Hérin (Hérin), fermier de Tellin, une terre agricole sise au lieu-dit Au Mohimont. 25 juin 1756. 1 pièce
- 63 Supplique de Remacle Simon, bourgeois de Jemelle, agissant pour sa fille mineure, pour vendre une pièce de terre afin de purger le passif de la succession lui venant d'Antoine Thomas, de Tellin. 30 octobre 1766. 1 pièce
- 64 Vente sous seing privé. Pierre, Lambert et Marie Thomas, de Tellin, cèdent à Joseph Marchal, de Tellin, une terre agricole située En Beaubachamps. 4-7 décembre 1771. 1 pièce
- 65 Vente publique. La communauté de Han-sur-Lesse propose à la vente 2.000 cordes de bois d'industrie à prélever dans son Bois de Freïr au lieu-dit La Crassenières et Fanges. 17 mai 1781. 1 pièce

IX. COMMUNAUTÉ DE REUX-TELLIN

A. *SUBSIDES ORDINAIRES*

66

Extraits du rôle ordinaire. [XVIIIe siècle].

21 pièces

X. PIÈCES DIVERSES

- 67 Lettre de Jacques Pigeon adressée [au seigneur] de Reux sollicitant son autorisation pour la communauté de Han-sur-Lesse d'exploiter 500 cordes de " leignes " dans son Bois de Freire. 7 février 1739.
1 pièce
- 68 Reçu du commis de [Martin Joseph] Gillet, seigneur de Reux, pour une rente due sur le Jardin du Fouÿ à Tellin. 1763.
1 pièce